



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 8 septembre 2009, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont également présents jusqu'à 20h45.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

299/08-09-09

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

#### *D.9 Mandat pour site Internet.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009

#### **Période de questions du public**

#### **B Gestion financière**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2009
2. Rapport financier de la Ville pour l'exercice financier 2008 et rapport du vérificateur : dépôt et approbation

#### **C Gestion administrative**

1. Convention collective de travail des employé(e)s de la Ville de Rivière-Rouge pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011
2. Congédiement administratif
3. Embauche de personnel
4. Nomination au Conseil d'administration des Résidences Côme-Cartier
5. Assemblée générale de fondation de la Fédération des villages-relais du Québec

#### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : Remplacement du réseau d'égout sanitaire existant : Addenda numéro 1 du 17 août 2009
2. Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : Remplacement du réseau d'égout sanitaire existant : Octroi de contrat



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

3. Appel d'offres numéro 2009-10 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux et les autres services connexes pour le remplacement du réseau d'égout sanitaire existant pour le Camping Sainte-Véronique : Octroi de contrat
4. Mandat à un laboratoire pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
5. Service d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour l'année 2009-2010 : Octroi de contrat
6. Prolongation du contrat de la conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque du secteur L'Annonciation-Marchand
7. Contrat de conciergerie pour l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand et les bureaux municipaux du secteur Sainte-Véronique
8. Contrat de collecte et de transport des matières recyclables et des déchets
9. **Mandat pour site Internet**

#### **E Avis de motion**

#### **F Adoption des règlements**

1. Adoption du règlement numéro 153 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal
2. Adoption du premier projet de règlement numéro 154 modifiant le règlement numéro 109 relatif au lotissement
3. Date de l'assemblée publique de consultation relative au règlement numéro 154

#### **G Sécurité publique**

1. Droit de refus en matière de sécurité incendie
2. Embauche de pompiers volontaires
3. Embauche d'une agence de sécurité

#### **H Transport routier**

1. Chemin Chapleau : Modification de la résolution numéro 247/13-08-07
2. Gestion des programmes de subventions pour les sentiers VHR
3. Convocation à une audience publique par la Commission des transports du Québec
4. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
5. Achat de panneaux directionnels
6. Réclamation relative à un accident

#### **I Hygiène du milieu**

1. Projet d'acquisition d'un aqueduc privé (montée Bellevue) : Mandat à une firme d'ingénieurs-conseils
2. Renforcement de l'échelle au réservoir élevé d'eau potable : Appropriation de surplus accumulé
3. Demande d'attestation relative aux droits miniers (puits de captage des eaux)
4. Approbation de l'entente intervenue le 27 août 2009 au sujet de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et autorisation de signatures
5. Participation de la Ville à l'achat de composteurs

#### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Recours en injonction afin de forcer l'exécution de travaux de manière à rendre la propriété située au 16 789 chemin du Lac-Kiamika conforme à la réglementation applicable à la Ville
2. Vente d'une partie de terrain appartenant à la Ville afin de rendre conforme un terrain dérogoire
3. Colloque de la Fondation Rues Principales
4. Adhésion à l'organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon

#### **K Loisirs et culture**

1. Tournoi provincial de curling de la FADOQ

#### **L Divers**

#### **Période de questions du public**

#### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

300/08-09-09

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2009**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

**ADOPTÉE**

#### **Période de questions du public**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

### **GESTION FINANCIÈRE**

301/08-09-09

### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2009**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes d'août 2009 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 8006 à 8507) :	204 476,74 \$
Remises fédérales et provinciales :	90 919,22 \$
Comptes courants (ch. # 91357 à 91623) :	863 260,93 \$
Total :	1 158 656,89 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

**ADOPTÉE**

302/08-09-09

### **RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR : DÉPÔT ET APPROBATION**

Mme Nicole Bouffard, trésorière, présente en résumé le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le rapport financier de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2008 soit adopté, tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, SENC.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Que le rapport du vérificateur soit également adopté, tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, SENC.

### **ADOPTÉE**

**Note :** Mme Nicole Bouffard, ainsi que MM. Michel Robidoux et Alexandre Labelle quittent la séance. Il est 20h45

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

303/08-09-09

#### **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter le texte final de la convention collective de travail intervenue en date du 24 août 2009 entre la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

D'entériner la signature de cette convention par la mairesse et le directeur général pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

304/08-09-09

#### **CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner le congédiement administratif de Mme Andréanne Bégin effectué le 19 août 2009 par le directeur général.

### **ADOPTÉE**

305/08-09-09

#### **EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- M. Jean Létourneau, à titre de gardien de nuit temporaire au Camping Sainte-Véronique à compter du 13 juillet 2009,
- Mme Maude Hébert, à titre d'étudiante au poste de préposée à la station de lavage de bateaux à compter du 10 août 2009.

D'autoriser l'embauche de :

- Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, à titre d'inspecteur en bâtiment à temps partiel régulier pour le Service d'urbanisme à compter du 8 septembre 2009,

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

306/08-09-09

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

### NOMINATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES RÉSIDENCES CÔME-CARTIER

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté la résolution numéro 307/01-10-07 par laquelle elle nommait MM. Michel Charette et Roger Desroches pour une période de deux (2) ans à partir du mois de novembre 2007, à titre de représentants de la Ville de Rivière-Rouge au Conseil d'administration des Résidences Côme-Cartier et qu'il y a maintenant lieu de renouveler cette nomination;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De nommer MM. Jacques Champagne (en remplacement de M. Michel Charette) et Roger Desroches pour une période de deux (2) ans à partir du mois de novembre 2009, à titre de représentants de la Ville de Rivière-Rouge au Conseil d'administration des Résidences Côme-Cartier.

**ADOPTÉE**

307/08-09-09

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater M. André Tremblay à représenter la Ville de Rivière-Rouge à l'assemblée générale de fondation des villages-relais du Québec qui aura lieu le 23 septembre 2009 à Québec et de lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

308/08-09-09

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-09 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE : REMPACEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT : ADDENDA NUMÉRO 1 DU 17 AOÛT 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 du 17 août 2009 relatif à l'appel d'offres numéro 2009-09 intitulé « Camping Sainte-Véronique : remplacement du réseau d'égout sanitaire existant », tel que préparé par la firme GENIVAR Société en commandite.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 270/27-07-09 adoptée le 27 juillet 2009 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

**ADOPTÉE**

309/08-09-09

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-09 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE : REMPACEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT : OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2009-09 intitulé « Camping Sainte-Véronique : remplacement du réseau d'égout sanitaire existant », le résultat de l'ouverture des soumissions du 26 août 2009 à 14h05 est le suivant :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix (total incluant les taxes et les imprévus de 5 %)
9088-9569 Québec inc. Le 26 août 2009 à 8h30	420 092,33 \$
Travaux Génie civil D.B. inc. Le 26 août 2009 à 10h05	603 346,59 \$
Équipe St-Onge inc. Le 26 août 2009 à 11h25	448 048,28 \$
Les excavations Panthère inc. Le 26 août 2009 à 11h35	620 785,26 \$
MBN Construction inc. Le 26 août 2009 à 13h40	784 566,49 \$

**CONSIDÉRANT** la vérification des soumissions effectuée par M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR Société en commandite et sa recommandation du 28 août 2009 quant à l'octroi du contrat;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif au remplacement du réseau d'égout sanitaire existant au Camping Sainte-Véronique à « 9088-9569 Québec inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 26 août 2009, au coût de 354 452,21 \$ plus les taxes.

Que les travaux de remplacement du réseau d'égout sanitaire existant au Camping Sainte-Véronique soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2009-09 de la Ville daté de juillet 2009.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties, conformément à l'appel d'offres et aux documents de soumission de la Ville de juillet 2009 et portant l'identification « Appel d'offres numéro 2009-09 Camping Sainte-Véronique : remplacement du réseau d'égout sanitaire existant ».

### ADOPTÉE

310/08-09-09

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-10 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES AUTRES SERVICES CONNEXES POUR LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE : OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à l'appel d'offres numéro 2009-10 sur invitation pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux et les autres services connexes pour le remplacement du réseau d'égout sanitaire existant pour le Camping Sainte-Véronique;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a procédé, le 25 août 2009 à 14h05, à l'ouverture de la seule enveloppe générale reçue contenant une soumission;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

**CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection, tel que nommé par la résolution numéro 288/03-08-09, a procédé à l'étude de cette soumission conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2009-10 daté du 3 août 2009 dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Pointage total intérimaire
GENIVAR, S.E.C.	73/100 qualifié

**CONSIDÉRANT** que le Comité de sélection a procédé, le 26 août 2009, à l'ouverture de l'enveloppe contenant l'« offre de prix » du seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Prix	Pointage final
GENIVAR Société en commandite	49 101,00 \$ taxes incluses	N/A

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme GENIVAR Société en commandite, soit la firme ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 49 101,00 \$ incluant les taxes (soit un montant total maximum de 43 500,00 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 24 août 2009, pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux et les autres services connexes pour le remplacement du réseau d'égout sanitaire existant pour le Camping Sainte-Véronique, tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit à l'appel d'offres numéro 2009-10 sur invitation daté du 3 août 2009.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 147 de la Ville du 25 mai 2009.

### ADOPTÉE

311/08-09-09

### MANDAT À UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder le mandat pour la fourniture de services de laboratoire lors des travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique à « Fondex-Shermont », pour un montant total approximatif de 14 294,50 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de service du 12 août 2009.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 131, tel que modifié par le règlement numéro 151 du 30 juin 2009.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

312/08-09-09

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

### **SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE CINQ (5) SYSTÈMES DE CLIMATISATION D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2009-2010 : OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat pour la fourniture de services d'entretien préventif de cinq (5) systèmes de climatisation d'édifices municipaux pour l'année 2009-2010 à Réfrigération Mont-Laurier (9158-3351 Québec inc.) pour la somme de 5 474,44 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

313/08-09-09

### **PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU SECTEUR L'ANNONCIATION-MARCHAND**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque des secteurs L'Annonciation et Marchand a pris fin le 25 avril 2009 et qu'il a été prolongé jusqu'au 25 août 2009;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de conciergerie ainsi prolongé a été cédé par M. Yvon Milot à M. Richard Mc Gregor;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'a pas été possible de procéder à un appel d'offres au courant de l'été;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat de conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la bibliothèque des secteurs L'Annonciation et Marchand, ayant pris fin le 25 août 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 avec M. Richard Mc Gregor, aux mêmes conditions que celles mentionnées dans les résolutions numéros 156/13-04-04 et 052/05-05-08-A.

**ADOPTÉE**

314/08-09-09

### **CONTRAT DE CONCIERGERIE POUR L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND ET LES BUREAUX MUNICIPAUX DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de conciergerie de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand a été cédé par Mme France Dupuy à Mme Lyne Isabelle;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a également eu lieu d'accorder un contrat de conciergerie pour les édifices municipaux du secteur Sainte-Véronique et que Mme Isabelle satisfait à toutes les exigences;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner la cession du contrat de conciergerie de l'Édifice Félix-Gabriel-Marchand de Mme France Dupuy à Mme Lyne Isabelle aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2009.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

D'entériner l'octroi du contrat de conciergerie des édifices municipaux du secteur Sainte-Véronique (bureau municipal, salle communautaire et bibliothèque) à Mme Lyne Isabelle pour la somme additionnelle de 250,00 \$ par semaine.

**ADOPTÉE**

315/08-09-09

### **CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De conclure un contrat avec « Services Sanitaires J L R Cloutier inc. » pour la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2009, au coût total de 14 031,66 \$ plus les taxes aux mêmes conditions que celui antérieurement conclu avec la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) et arrivant à terme le 31 octobre 2009.

**ADOPTÉE**

316/08-09-09

### **MANDAT POUR SITE INTERNET**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De mandater « Ordinateurs Laval » pour la création et le montage d'un nouveau site Internet, incluant le transfert des données actuelles et des boîtes de courriel, au coût de 1 100,00 \$ plus les taxes applicables ainsi que pour l'hébergement du site sur un serveur ultra rapide, au coût de 69,00 \$ par mois et autres services à la pièce, le tout, conformément à leur offre de service du 7 septembre 2009.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

317/08-09-09

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET DU CAMPING MUNICIPAL**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet ainsi que la portée du règlement numéro 153.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 153 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 153 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal.

**ADOPTÉE**

Le texte intégral du règlement numéro 153 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture et du camping municipal est reproduit au livre des règlements.



No de résolution  
ou annotation

318/08-09-09

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 154 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 154 modifiant le règlement numéro 109 relatif au lotissement.

**ADOPTÉE**

319/08-09-09

### **DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 154**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De fixer la date de l'assemblée publique de consultation relative au premier projet de règlement numéro 154 modifiant le règlement numéro 109 relatif au lotissement, au 28 septembre 2009 à 19h00 à la Salle du Conseil.

**ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

320/08-09-09

### **DROIT DE REFUS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

**ATTENDU QUE** l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la *Loi sur la sécurité incendie* qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

**ATTENDU QUE** le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une *Loi sur la sécurité incendie* et un règlement qui encadre la formation des pompiers;

**ATTENDU QUE** le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

**ATTENDU QUE** l'article 49 de la *Loi sur la sécurité incendie* institue l'École nationale des pompiers du Québec;

**ATTENDU QUE** les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

**ATTENDU QUE** les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

**ATTENDU QUE** les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'oeuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 91 ont été déposés et seuls 48 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;

**ATTENDU QUE**, sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST, soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas 4 pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;

**ATTENDU QUE** l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;

**ATTENDU QUE** les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis, qui sont différentes de celles utilisées au Québec;

**ATTENDU QUE** les normes NFPA peuvent servir de guide, mais doivent être adaptées aux réalités locales;

**ATTENDU QUE** la norme NFPA 1500 est la norme-guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et qu'elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

**ATTENDU QUE** la norme NFPA 1720 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

**ATTENDU QUE** quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;

**ATTENDU QUE** les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;

**ATTENDU QUE** la norme NFPA 1710 est la norme-guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de 4 pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

**ATTENDU QUE** la CSST, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la *Loi sur la sécurité incendie* et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

**ATTENDU QUE** le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;

**ATTENDU QUE** certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;

**ATTENDU QUE** les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de 4 pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;

**ATTENDU QUE** les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec, par la voie de son Premier ministre, d'assurer la cohérence globale des actions de ses ministères et agences en matière de sécurité incendie.

De demander au gouvernement de confier au ministre de la Sécurité publique le mandat de concerter les différents acteurs, en étroite collaboration avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'avec le ministre du Travail.

D'appuyer les démarches qu'entreprendront, au nom de leurs membres, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération des municipalités du Québec dans cet important dossier.

De transmettre cette résolution immédiatement au Premier ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

### **ADOPTÉE**

321/08-09-09

### **EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche des pompiers volontaires suivants au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, lesquels pompiers étant assujettis à une période de probation d'un (1) an à compter de la présente :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

- pour les secteurs L'Annonciation et Marchand : M. David Alarie,
- pour le secteur La Macaza : M. Benjamin Hoff.

Que ces pompiers volontaires ainsi embauchés soient rémunérés aux conditions établies pour les autres pompiers volontaires.

**ADOPTÉE**

322/08-09-09

### **EMBAUCHE D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs incidents sont survenus sur le territoire de la Ville au cours des dernières semaines;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de l'agence de « Sécurité des deux rives » pour assurer la sécurité des citoyens de la Ville de Rivière-Rouge pour une période de cinq (5) semaines à compter du 10 août 2009, la situation devant être réévaluée après cette période.

**ADOPTÉE**

### **TRANSPORT ROUTIER**

323/08-09-09

### **CHEMIN CHAPLEAU : MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 247/13-08-07**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté, le 13 août 2007, la résolution numéro 247/13-08-07, autorisant la présentation par le directeur général, conjointement avec la Municipalité de Nominingue, d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 2.1, relativement à la mise à niveau du chemin Chapleau pour les véhicules hors route, incluant une participation financière municipale totale de 5 000,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que le projet est maintenant estimé à 61 000,00 \$ et que la participation du milieu doit être minimalement de 10 %;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 247/13-08-07, adoptée le 13 août 2007, afin d'autoriser une participation financière des municipalités de 10 % du coût du projet, payable à 50% chacune, ce qui représente une participation financière de 3 050,00 \$ pour la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

324/08-09-09

### **GESTION DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS POUR LES SENTIERS VHR**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

De déléguer la gestion des programmes de subventions pour les sentiers de VHR à VHR Antoine-Labelle pour une période de deux (2) ans à partir de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

325/08-09-09

### **CONVOCACTION À UNE AUDIENCE PUBLIQUE PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a été convoquée à une audience publique de la Commission des transports du Québec le 4 août dernier et que M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, a représenté la Ville lors de cette audience;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat accordé à M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge, à l'effet de représenter la Ville lors d'une audience publique de la Commission des transports du Québec, qui a eu lieu le 4 août 2009.

**ADOPTÉE**

326/08-09-09

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière supplémentaire de 10 000,00 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour la réalisation de travaux sur le chemin de la Rivière Nord (excavation des fondations, chargement de gravier MG-20 et pavage de EB-14), ces travaux ayant un coût global d'environ 25 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

327/08-09-09

### **ACHAT DE PANNEAUX DIRECTIONNELS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de panneaux directionnels chez « Signalisation Martech » au coût de 4 878,50 \$ plus les taxes.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le fonds de roulement de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité et remboursée sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**

328/08-09-09

### **RÉCLAMATION RELATIVE À UN ACCIDENT**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De rembourser les dommages de 348,07 \$, taxes incluses, causés au véhicule de M. Marcel Panneton lors de travaux effectués au Camping Sainte-Véronique.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

### HYGIÈNE DU MILIEU

329/08-09-09

#### PROJET D'ACQUISITION D'UN AQUEDUC PRIVÉ (MONTÉE BELLEVUE) : MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires d'Aqueduc Bellevue inc. ont demandé à la Ville d'acquérir leur réseau d'alimentation en eau potable;

**CONSIDÉRANT** qu'avant de se porter acquéreur de ce réseau, la Ville désire s'assurer de son état et de ses capacités;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme GENIVAR Société en commandite pour la préparation d'un rapport technique concernant l'alimentation en eau potable avec les puits existants pour l'Aqueduc Bellevue inc. au coût de 3 500,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de service du 10 août 2009.

#### **ADOPTÉE**

330/08-09-09

#### RENFORCEMENT DE L'ÉCHELLE AU RÉSERVOIR ÉLEVÉ D'EAU POTABLE : APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

**CONSIDÉRANT** que des travaux de renforcement de l'échelle du réservoir élevé d'eau potable ont dû être effectués au coût de 15 968,90 \$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner la mandat accordé à « Constructions Gilles Paquette ltée » pour la réalisation de travaux de renforcement de l'échelle du réservoir élevé d'eau potable au coût de 15 968,90 \$ plus les taxes.

Que le coût de ces travaux soient pris à même le surplus accumulé de l'ancienne Municipalité de L'Annonciation.

#### **ADOPTÉE**

331/08-09-09

#### DEMANDE D'ATTESTATION RELATIVE AUX DROITS MINIERS (PUITS DE CAPTAGE DES EAUX)

**CONSIDÉRANT** que, selon la direction des titres miniers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y a onze (11) inscriptions au registre minier relativement au terrain où sont localisés les puits de captage des eaux du secteur Sainte-Véronique (Coordonnées UTM NAD 83 (zone 18) : Nord : 5 150 620 m – Est : 500 360 m) et que ces claims expireront le 19 novembre 2009;

**CONSIDÉRANT** qu'il est indispensable de protéger les terrains où sont situés ces puits ainsi que ceux autour;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

De présenter une demande auprès du ministre des Ressources naturelles et de la Faune à l'effet de ne pas renouveler les claims sur les terrains où sont les puits actuellement et sur un rayon d'un (1) kilomètre autour de ceux-ci afin de protéger cette zone.

### ADOPTÉE

332/08-09-09

### APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE LE 27 AOÛT 2009 AU SUJET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA ROUGE (RIDR) ET AUTORISATION DE SIGNATURES

**ATTENDU QU'** au cours de l'année 2008, la Ville de Rivière-Rouge a signifié aux autres municipalités de la RIDR son intention de mettre un terme à l'entente qui existait alors en transmettant les avis nécessaires à cette fin;

**ATTENDU QU'** en conséquence, l'entente intermunicipale a pris fin le 31 décembre 2008;

**ATTENDU QUE** les parties à cette entente, par le truchement de leurs représentants respectifs, ont cependant entrepris des discussions dans l'optique de déterminer quels pourraient être les paramètres d'une nouvelle entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-Rouge a de tout temps reconnu l'importance, pour la région, des installations d'enfouissement et de traitement des déchets situées sur son territoire, mais qu'il était tout aussi important de s'assurer d'un nouveau cadre opérationnel pour la gestion et l'opération de ce site;

**ATTENDU QUE** l'ancienne entente n'apparaissait plus adéquate aux yeux de la Ville de Rivière-Rouge et qu'il était impératif qu'un nouveau *modus operandi* soit déterminé, condition *sine qua non* d'une nouvelle entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** le Conseil a approuvé, par sa résolution numéro 291/03-08-09, l'entente de principe intervenue le 29 juillet 2009 entre les parties;

**ATTENDU QUE** le texte de l'entente finale contient ce que le Conseil municipal a jugé nécessaire à la continuation des activités de la Régie sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que le Conseil municipal donne son assentiment à la conclusion d'une entente intermunicipale, créant ou continuant la Régie dont l'objet sera principalement d'assurer la continuation et la gestion des activités du site d'enfouissement situé sur le territoire de Rivière-Rouge, dans la mesure où le texte de cette entente reflètera l'entente intervenue le 27 août 2009.
3. Que le Conseil municipal désigne Mme Déborah Bélanger, mairesse, ainsi que M. Alain Deslauriers, directeur général, pour signer l'entente intermunicipale créant ou continuant la Régie pour une période de dix (10) ans.
4. Que la présente résolution remplace la résolution numéro 291/03-08-09.

### ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

333/08-09-09

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

### PARTICIPATION DE LA VILLE À L'ACHAT DE COMPOSTEURS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la Ville à 50% du prix d'achat des composteurs vendus aux citoyens de Rivière-Rouge par Orvert, coop de solidarité, au coût de 60,00 \$ chacun.

**ADOPTÉE**

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### RECOURS EN INJONCTION AFIN DE FORCER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MANIÈRE À RENDRE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 16 789 CHEMIN DU LAC-KIAMIKA CONFORME À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À LA VILLE

**ATTENDU QUE** le lot P 62-B-1 du rang 6 dans le Canton Turgeon, circonscription foncière de Labelle (ci-après appelé la « propriété »), dont la matricule est le 1465-23-6683 avec un immeuble dessus érigé portant le numéro civique 16789, chemin du Lac-Kiamika est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**ATTENDU QU'** un garage a été érigé sur la propriété sans obtenir les autorisations préalables requises à cet effet et que ce dernier s'avère en contravention avec la réglementation applicable;

**ATTENDU QU'** une partie du bâtiment empiète sur la bande de protection riveraine, le tout en contravention avec la réglementation applicable sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** les procédures et les actions requises pour enjoindre le propriétaire à corriger cette situation ont été dûment prises par les représentants de la Ville de Rivière-Rouge, mais sans succès;

**ATTENDU QUE** le propriétaire n'a, en date d'aujourd'hui, toujours pas exécuté les travaux permettant de rendre son immeuble conforme aux règlements et lois applicables;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que Me Mathieu Laporte, avocat, soit et est mandaté pour transmettre une mise en demeure au propriétaire de la propriété et d'obtenir, si requis, toutes les ordonnances nécessaires afin de rendre la propriété conforme aux règlements applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

335/08-09-09

#### VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE AFIN DE RENDRE CONFORME UN TERRAIN DÉROGATOIRE

**ATTENDU QUE** Mmes Olga Glazkova et Vera Klioueva, propriétaires du lot P-17A, rang 3 Canton Turgeon, d'une superficie de 928.8 mètres carrés, ont tenté d'acheter du terrain supplémentaire aux voisins afin de rendre ce terrain apte à recevoir une construction mais que ceci n'a pas été possible;

334/08-09-09  
Annulée et  
remplacée par la  
résolution numéro  
357/01-10-09



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

**ATTENDU QUE** la Ville de Rivière-Rouge est propriétaire du terrain situé à l'arrière de ce terrain et qu'il serait possible de disposer d'une partie de celui-ci afin de rendre le terrain de Mmes Olga Glazkova et Vera Klioueva conforme à la réglementation actuellement en vigueur;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente d'une partie du lot 18A du rang 3 Canton Turgeon, d'une superficie approximative de 461,8 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville, à Mmes Olga Glazkova et Vera Klioueva, au montant de l'évaluation municipale afin de rendre leur terrain conforme à la construction.

D'autoriser la mairesse et le directeur général, ou leurs remplaçants, à signer les documents relatifs à cette vente pour et au nom de la Ville.

Que tous les frais d'arpentage, de notaire, de copies et d'enregistrement soient à la charge de Mmes Glazkova et Klioueva.

### **ADOPTÉE**

336/08-09-09

### **COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à participer au colloque de la Fondation Rues principales qui aura lieu à Québec le 23 septembre 2009 et de lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

### **ADOPTÉE**

337/08-09-09

### **ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET SAUMON**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Rivière-Rouge à l'organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon au coût de 250,00 \$.

De nommer M. Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme à titre de représentant de la Ville de Rivière-Rouge à cet organisme.

### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

338/08-09-09

### **TOURNOI PROVINCIAL DE CURLING DE LA FADOQ**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

D'accorder au réseau FADOQ des Laurentides l'utilisation sans frais de l'aréna pour le tournoi de curling provincial qui se déroulera dans le cadre des jeux d'hiver 50+, du mardi 2 au jeudi 4 février 2010.

**ADOPTÉE**

### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

339/08-09-09

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 22h04.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Claire Coulombe**